

# LE PETIT MICHELOIS

Bulletin Municipal n°7

Décembre 2023



*« Les gracieuses façons  
hospitalières ornent l'exis-  
tence et embellissent les  
heures ordinaires. »*

**RL STEVENSON**

## Dans ce numéro

- La vie associative
- Coup de projecteur
- La relève
- L'urbanisme
- Un petit mot d'histoire
- Chronique météo
- Tribune libre



# LE MOT DU MAIRE

Saint Micheloises, Saint Michelois,

La force d'une communauté réside en sa capacité à faire preuve de solidarité lors d'évènements tragiques.

L'épisode venteux du 18 septembre 2023 a fortement ébranlé la communauté Saint Micheloise lors d'une attaque météorologique aussi violente que soudaine. En l'espace de quelques secondes des arbres séculaires ont été déracinés ou cassés, les tuiles du clocher de notre église se sont envolées, des routes ont été coupées nécessitant des interventions avec des moyens techniques importants.

La commune ne dispose pas d'équipements lourds pour répondre aux demandes pour dégager et sécuriser des voies et des bâtiments. Heureusement, la solidarité et la réactivité des Saint Michelois a permis de résoudre les problèmes posés. Je tiens à remercier tous ceux qui ont spontanément proposé leur aide : les agriculteurs qui sont intervenus avec des engins permettant de dégager les voies de communication, les habitants qui sont venu aider les administrés les plus touchés par cet épisode météorologique, nos employés communaux qui se sont mis au service de la collectivité et les élus qui sont restés toute la journée sur le terrain.

Les prévisionnistes annoncent de plus en plus d'évènements météorologiques violents à l'avenir; les précipitations seront moins fréquentes mais plus intenses et les vents seront plus forts.

Nos ne pouvons malheureusement pas nous prémunir de tout, faute de moyens et de visibilité.

Par contre nous pouvons sortir et aider notre voisin en difficulté et nous pouvons réaliser des gestes simples comme le dégagement d'un avaloir d'eau pluviale, obstrué par des feuilles, pour éviter l'inondation d'une habitation.

En un mot nous pouvons faire preuve de solidarité !

*Agissez envers les autres comme vous aimeriez qu'ils agissent envers vous (Confusius).*

PS : Afin d'apporter une réponse plus efficace lors d'évènements exceptionnels, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) va être mis en place au premier semestre 2024.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez vous pour les vœux de l'équipe municipale le 19 Janvier 2023 à l'espace du Bagnol.

## ► vœux du maire



# REALISATIONS

## Réalisations :

- ⇒ Agrandissement columbarium (9 places supplémentaires)
- ⇒ Création d'un règlement cimetière
- ⇒ Création city stade
- ⇒ Rénovation chaudière bois
- ⇒ Remplacement menuiseries appartement mairie (Cf. photo)
- ⇒ Réfection toits clocher + église
- ⇒ Aménagement arrière cuisine mairie
- ⇒ Peinture grille mairie
- ⇒ Panneau bienvenue entrée sud
- ⇒ Amélioration sécurité traversée du village (Cf. photos)



## Projets :

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Aménagement rue du Chalon

# LA VIE ASSOCIATIVE

## LCDC Les cavaliers des collines

Le Président : Jocelyn Bouvier



# LA VIE ASSOCIATIVE

Les Cavaliers Des Collines propose depuis déjà 5 ans des activités sportives sur notre commune. Forte de 90 adhérents, notre association emploie deux professeures diplômées d'Etat.

Tous les mardis et jeudis, la salle intercommunale du Bagnol accueille 4 activités différentes: Zumba Kid, Yoga, Pilates et Cross Training.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour profiter de cours adaptés à tous dans une ambiance conviviale.

Afin de répondre à de nouvelles demandes, un cours de Zumba adulte ouvrira à la rentrée prochaine.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le président Jocelyn Bouvier au 07.67.49.00.88.

Nous vous attendons !!

## Amicale Laïque les collines



**Événements 2023/2024**

Amicale Laïque Les Collines

*Ventes à emporter  
Plusieurs dates à définir*

**Marché de Noël**  
17 Décembre 2023

Janvier 2024  
**Tombola**

**Repas dansant**  
06 Avril 2024

**Kermesse des écoles**  
19 ou 18 Juin 2024  
(dates à définir par les enseignants)

**Fête de la musique**  
22 Juin 2024

**Randonnées pédestres et VTT**  
02 Juin 2024

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Association sportive de gymnastique

L'Association de gymnastique volontaire a été créée le 12/12/1977.

Les adhérents se retrouvent une fois par semaine pour entretenir leur forme, sous la direction d'une animatrice à l'espace du Bagnol.

Françoise l'animatrice sportive enseigne aux adultes dans le domaine de la marche nordique, du Pilates ; elle intervient également en MAR-PA gym autonomie, également pour le sport sur ordonnance.

Le programme est varié :

Échauffement, travail cardio-respiratoire, gym chorégraphiée afin d'améliorer la mémoire et le mouvement, renforcement musculaire.

La séance se termine par un temps de relaxation, apprécié par tous après l'effort fourni.

Ce club réunit chaque semaine des membres des villages de Montmiral et Saint Michel dans la bonne humeur, la convivialité et par-dessus tout l'esprit sportif.

Les adhérents sont actuellement 19 (dont 3 garçons).

***Pour vous faire connaître notre activité, nous vous invitons à assister à 1 ou 2 séances, le mercredi de 20 heures à 21 heures, à la rentrée prochaine.***

La Présidente



## Club de la Savasse

La soirée Beaujolais du 16 novembre a réuni près de 170 personnes. L'animation était assurée par le chanteur Dany MORLAND. Un couple de prestidigitateurs a présenté quatre numéros de très bonne qualité.



Photo de groupe des adhérents du club de la Savasse lors du traditionnel barbecue estival.

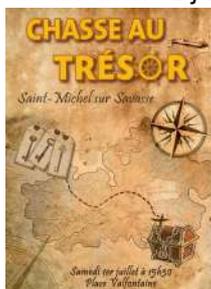
# LA VIE ASSOCIATIVE



## Comité des fêtes

### FÊTE DU VILLAGE

Cette année, le Comité des Fêtes a renoué avec la tradition. La Fête du Village s'est déroulée sur 2 jours : samedi 1er et dimanche 2 juillet.



Les moments forts :

Samedi : Plus de trente enfants du village ont participé à la chasse au trésor. Le soir, Christophe nous a régales d'un kebab dont il a le secret. Le tout s'est déroulé dans une ambiance festive, animée par le groupe de musique HOLY KUNT. La soirée s'est terminée par le traditionnel et magnifique feu d'artifice.

Dimanche : Le groupe FORTE BANDA nous a accompagnés tout au long de la journée. Après un repas délicieux préparé par Gilbert PEYTARD, la parade des véhicules non motorisés a réuni les enfants du village, l'association « Des balles ton cirque » et les associations des communes voisines. Petits et grands ont pu tester leur adresse sur les jeux en bois du « Passeur d'idées ». La fête s'est clôturée avec le tirage de la tombola.



### DIFFUSION DE LA FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

Le 28 octobre, le Comité des Fêtes de Montmiral, l'Amicale Laïque des Collines et le Comité des Fêtes de Saint Michel ont diffusé sur grand écran la finale de la coupe du monde de rugby à la salle des fêtes de Montmiral : un joli moment de convivialité.

### CYCLO CROSS DE SAINT MICHEL ET MONTMIRAL

Plus de 160 coureurs ont participé à ce 3ème cyclo-cross organisé par le VSRP, le dimanche 29 octobre. Une mention toute particulière aux enfants du village qui n'ont pas ménagé leurs efforts lors de la course des écoles.

### ÉVÈNEMENTS A VENIR

Dimanche 17 décembre 2023 : Marché de Noël à l'espace du Bagnol

Samedi 3 février 2024 : Traditionnel Pot au Feu



# COUP DE PROJECTEUR

INTERVIEW DE CHRISTOPHER ROSTAING

Christopher ROSTAING, 43 ans, Saint-Michellois depuis 20 ans, se passionne pour la sculpture métallique. Soudures, peintures, récupération de quincaillerie et de matériaux métalliques de tous types, façonnent principalement des bustes masculins et féminins plein d'élégance et de finesse.

Pour se familiariser avec son travail, nous sommes partis découvrir sa passion.

Christopher s'est prêté au jeu de l'interview et a répondu à nos questions.

## **Depuis combien de temps confectionnes-tu des sculptures ?**

« J'ai débuté ce type de sculpture il y a un peu plus d'un an maintenant, il y a 15 mois pour être précis ».

## **Quelle est ta source d'inspiration ?**

« J'ai toujours aimé bricoler et ma première sculpture de buste a vu le jour grâce à ma compagne Émilie, qui m'a demandé de lui en réaliser une à partir d'un buste de mannequin en plastique dont nous avons fait l'acquisition ».

Je réalise ainsi des sculptures qui peuvent servir de décoration d'intérieur ou même d'extérieur !

Mon idée première était de réaliser des bustes d'homme et de femme mais aujourd'hui, je pense à la possibilité d'élargir mon inspiration à d'autres formes telles que les animaux, les objets, les fleurs, les fruits ... ».

## **Avec quels matériaux créés-tu tes œuvres ?**

« Dans un premier temps, je créé mes moules à partir de mannequins que je recouvre de bandes de plâtre puis de fibre de verre.

Pour la suite, je n'ai pas forcément de plan, je soude tout ce qui est métallique. Cela peut être des vis, des boulons, des écrous, des rondelles, des chutes de poinçonnage issus de récupération industrielle... ».

## **Combien de temps te faut-il pour réaliser une sculpture ?**

« Cela dépend de plusieurs critères : tout d'abord sa taille, puis sa forme, ensuite les matériaux choisis et enfin leur positionnement à l'intérieur du moule. Cela peut varier de trois heures à deux semaines ».

## **Où et quand travailles-tu ?**

« Je travaille dans mon garage et principalement le week-end, quelquefois le soir lorsqu'en journée une idée me trotte dans la tête ! ».

## **Fais-tu des expositions pour faire découvrir tes créations ?**

« Oui ! J'ai participé à quatre expositions cette année notamment au Chemin des Artistes ».

## **Depuis tes débuts, combien d'œuvres as-tu réalisé ?**

« J'en suis actuellement à 35 bustes ».

## **Espères-tu vivre de ta passion ?**

« Non, pas du tout, cela restera pour moi une passion ».

***Merci beaucoup Christopher d'avoir pris le temps de nous faire découvrir ta passion, le façonnage et la subtilité de tes créations.***



# LA RELÈVE...

« Courez quand vous le pouvez,  
marchez quand vous devez,  
rampez s'il le faut, mais  
n'abandonnez jamais. »

Dean KARNAZES



## Le courseton

Le mardi 17 octobre, nous nous sommes rendus à pied à l'espace du Bagnol pour participer au courseton avec les élèves de l'école de Saint-Michel.

Il y avait beaucoup de monde pour nous encourager : des parents, des papis et mamies et aussi les grands de Saint-Michel.



Les moyens ont commencé leur course de 6 min et les grands ont suivi avec leur course de 8 min. Ce sont les CM1 et les CM qui notaient les tours.

Des adultes nous ont aussi aidé à courir, parce que ça fait un peu peur de courir devant beaucoup de monde !



Et on a terminé par des jeux et un goûter en attendant que les parents viennent nous récupérer.



# CADRE DE VIE

FORUM DES ASSOCIATIONS



INAUGURATION DU CITY PARK

REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE



# EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

MAI



## PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

### Aménagement du centre bourg en lien avec la traverse

Dépenses (HT)		Recettes	
Acquisitions (achat de terrain et frais d'acte)	52 794,67 €	Subvention Département	96 820,00 €
			43 585,06 €
Travaux Lot 1 (démolition et terrassements)	214 758,19 €	Conventions de <del>co</del> maîtrise d'ouvrage (département et agglo)	69 444,00 €
			59 084,63 €
Travaux Lot 2 (aménagement d'espaces publics et voirie)	117 708,58 €	DETR	60 793,00 €
Travaux Lot 3 (espaces verts)	16 348,00 €	Subvention Agglo	21 100,00 €
Mur	22 280,00 €	Total Subvention (68%)	350 826,69 €
et fresque	4 740,00 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre et géomètre	17 561,00 €	Autofinancement (32%)	135 977,14 €
		<i>Dont 70 000 € emprunt</i>	
Réseaux élec/télécom (SDED)	31 267,39 €	<i>Dont 65 977,14 € fond propre</i>	
Imprévus	9 346,00 €		
Total	486 803,83 €	Total	486 803,83 €
		<i>Reste à charge définitif après FCTVA et IA : 40 000 €</i>	

Taux de subvention attendu initialement : 75% / dont 210 182,06€ (-5320€ en plus appliqué au ~~cinquante~~ perçu par le Département (au lieu de 244 30€)

## PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

### Création d'une aire de jeux et d'un city stade

Dépenses (HT)		Recettes	
City stade	80 872,35 €	Subvention Département	44 184,00 €
Aire de jeux	42 888,75 €	DETR	30 940,00 €
Bordures	4 578,00 €	Subvention Région	24 400,00 €
		Total Subvention (77%)	99 524,00 €
		Autofinancement (23%)	28 815,10 €
Total	128 339,10 €	Total	128 339,10 €
		<i>Reste à charge définitif après FCTVA : 28 800 €</i>	

Taux de subvention attendu initialement : 82% / dont 44 184€ perçu par le Département (au lieu de 49 304€)

### **REALISATION DE TRAVAUX (CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES) SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, l'appartement au-dessus de la mairie étant inoccupé, il est fait le choix d'y réaliser quelques travaux :

Changement des fenêtres, Reprise du parquet flottant, Reprise d'une porte.

Plan de financement prévisionnel :

Réalisation des travaux pour la somme de 8 304,03 € TTC

Demande de subvention au conseil départemental (50%) pour la somme de 3 928,50 €

Demande de subvention au SDED (20%) pour la somme de 1 530,40 €

Reste à charge pour la commune de 2 845,13 €

Le Conseil Municipal attribue donc le marché de travaux pour le changement des menuiseries à la mairie à l'entreprise BRI Mathieu (moins disante) pour la somme totale de 7 857 € HT (8 304,03 € TTC).

Voté à l'unanimité

### **CREATION D'UN ESPACE ANTI-TABAC A PROXIMITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ST MICHEL EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

le Conseil Municipal :

Décide de créer un espace labélisé sans tabac sur la commune de St Michel, à proximité de l'école publique

Conclut une convention de partenariat avec le Comité de la Drôme de la Ligue Contre le Cancer

Attribue une subvention d'un montant de 250 € pour l'année 2023 pour la Ligue contre le Cancer qui fournit les panneaux.

Voté à l'unanimité

## **JUIN**

### **CREATION DE DEUX POSTES D'EMPLOI SAISONNIER POUR L'ETE 2023**

Seules deux candidatures ont été reçues en mairie pour travailler cet été au service technique. Il s'agit de Gwen ROSTAING et Alban MESTRE-FAYOLLE

Le Conseil municipal décide d'acter la création de ces deux emplois saisonniers.

Voté à l'unanimité

### **TARIFS DU COLUMBARIUM**

Les travaux du nouveau columbarium sont désormais terminés et se sont élevés à la somme de 5 656 € TTC. Il s'agit d'un monument de neuf cases pouvant accueillir quatre urnes par case, contrairement au précédent qui offre des cavurnes de deux places. Il paraît donc aujourd'hui nécessaire de modifier les tarifs applicables.

Après échanges, le Conseil municipal décide finalement de fixer comme suit les tarifs d'achat d'une case au nouveau columbarium :

Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 550 € pour les personnes domiciliées à St Michel sur Savasse ou qui sont propriétaires sur la commune de Saint Michel

Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 1 100 € pour les autres demandeurs

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Voté à l'unanimité

## **JUILLET**

### **Entretien de la chaufferie**

Un contrat d'entretien de la chaufferie (et du réseau de chauffage) avait été conclu avec M. BELLE précédemment. Or, désormais salarié, les demandes régulières de changement de pièces ne sont pas forcément réalisées. Il a donc été fait le choix de conclure un contrat de maintenance pour la chaudière avec la société Hargassner pour un montant de 800 € par an. Le technicien est basé à Chatillon-Saint-Jean

## SEPTEMBRE

### **CONCLUSION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Jusqu'à présent, la commune de Saint Michel sur Savasse était assurée par la Maif. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Maif fusionne avec la SMACL et n'assurera plus les collectivités territoriales (ce sera la SMACL qui prendra le relais).

Par conséquent, une consultation a été lancée en juin dernier afin de trouver un nouvel assureur pour la commune. Cela n'est pas forcément aisé, de nombreuses compagnies d'assurance ne prenant plus en charge les collectivités.

Des représentants de la SMACL et de Groupama ont été reçus en mairie et voici le tarif des propositions similaires (mêmes garanties) établies par la SMACL et Groupama :

	Groupama	Smacl
Responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique	3 836,21 €	4 094,70 €
Auto collaborateurs	532,50 €	316,71 €
Protection fonctionnelle	43,74 €	58,51 €
Voiture + tondeuses + tracteur	1 123,48 €	707,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 535,93 €</b>	<b>5 176,99 €</b>

La SMACL étant l'offre la moins chère, il est proposé de choisir cette compagnie d'assurance.

Voté à l'unanimité

## OCTOBRE

### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CHATILLON SAINT JEAN POUR ADHERER A L'ENTENTE INTER-COMMUNALE RELATIVE A L'ALSH CHATIKIDS**

la commune de Chatillon Saint Jean, en remplacement du centre aéré associatif Kaliwali, propose un ALSH communal appelé Chatikids. Pour proposer des tarifs plus avantageux aux habitants, une entente a été mise en place avec Montmiral, Parnans et Triors. Ce partenariat offre deux avantages aux familles de Saint Michel qui souhaitent faire garder leurs enfants au centre aéré Chatikids :

Les enfants des communes membres de l'entente sont prioritaires à l'inscription

Les familles concernées payent un tarif préférentiel

Ainsi, dans le cas où la commune intègre l'entente intercommunale, les saint-michelais qui inscrivent leurs enfants à Chatikids paieront 18 € par journée d'accueil au lieu de 20 €. Le centre aéré Chatikids propose un accueil pour la première fois aux enfants saint-michelais à partir des vacances de la Toussaint.

Voté à l'unanimité

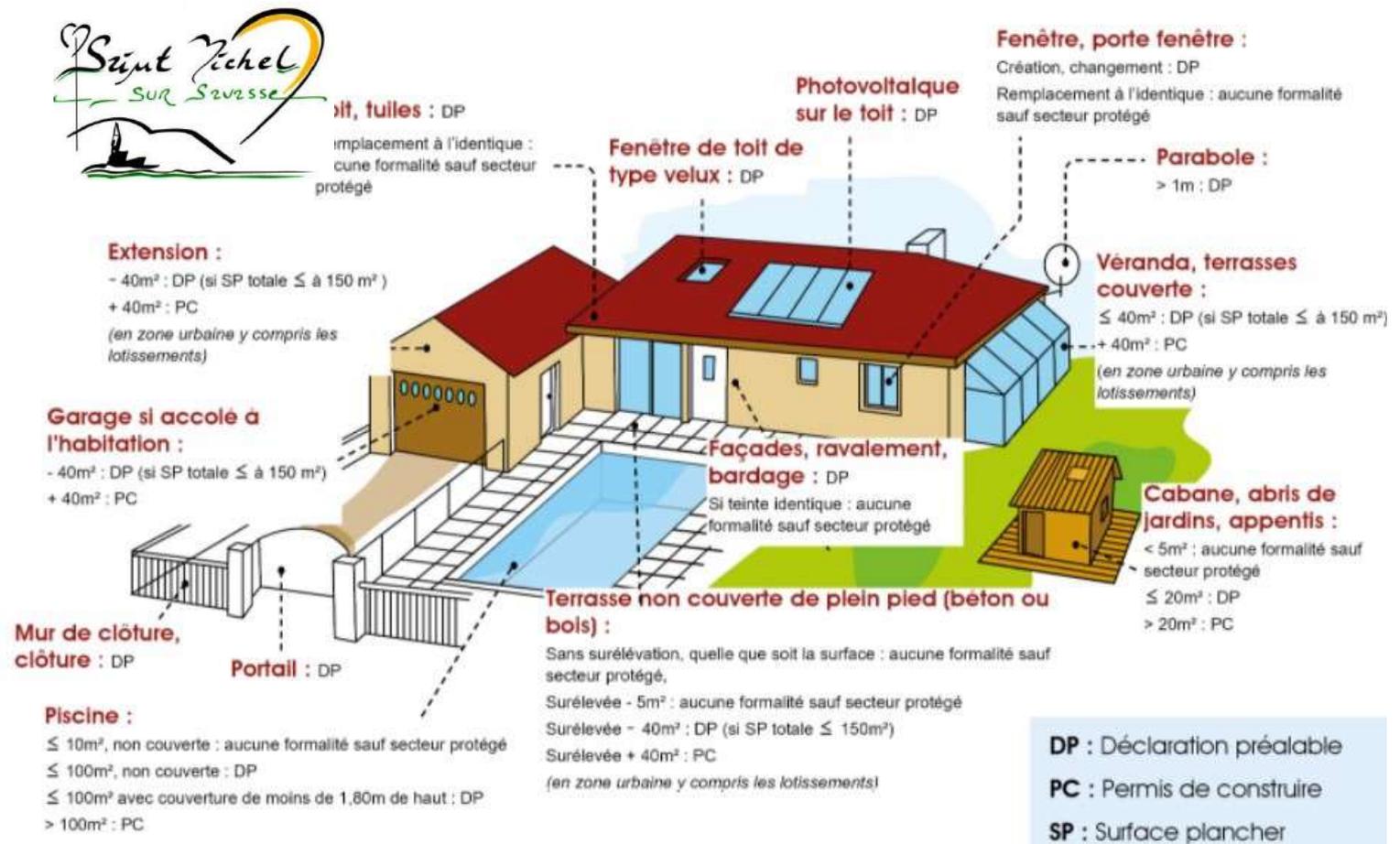
## NOVEMBRE

Point sur les travaux relatifs aux intempéries du 18 septembre 2023 :

Dépenses TTC		Recettes TTC ( <i>en attente de validation maif</i> )	
Travaux réalisés (toiture église en urgence et clocher)	6 456,00 €	Indemnité immédiate	29 119,19 €
	14 880,00 €		
Devis signé (porte WC)	1 776,74 €	Indemnité différée	6 838,47 €
<b>TOTAL en urgence</b>	<b>23 112,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 957,66 €</b>
Devis en attente (tuiles faitières et nettoyage/pose hydrofuge)		<i>Reste à charge</i>	8 597,40 €
	21 442,32 €		
<b>TOTAL des travaux</b>	<b>44 555,06 €</b>		

Le nettoyage de la toiture n'étant pas pris en charge par l'assurance, il est proposé de retirer la partie nettoyage et de demander à l'entreprise d'intervenir uniquement sur les tuiles faitières ; le remboursement de l'assurance couvrira alors tous les frais engendrés.

# URBANISME



Selon le type de travaux réalisés, une déclaration préalable ou un permis de construire doivent être déposés en mairie. Le dépôt de votre dossier, par courrier ou sur <https://saintmichelsursavasse.fr/dematerialisation/>, permet de vérifier la compatibilité de votre projet avec les règles fixées dans la Carte Communale.

Le **délaï d'instruction** de votre dossier est de :

- 1 mois pour une déclaration préalable
- 2 mois pour un permis de construire

*Sous réserve de la constitution d'un dossier qualifié de complet par le Service instructeur de VRA.*

A compter de la date accordant les travaux, vous avez un délai de trois ans (prorogé deux fois 1 an si besoin) pour débiter les travaux.

A noter :

Le recours a un **architecte** est notamment obligatoire en cas de construction de +150m<sup>2</sup>

Des documents supplémentaires peuvent être réclamés :

- L'attestation de conformité du SPANC en cas d'assainissement non collectif
- Le formulaire de réglementation thermique (RT2020) en cas de création de surface isolée/chauffée
- La fiche agricole en cas de travaux sur une exploitation agricole

**Un panneau doit impérativement être affiché sur le terrain**, pendant la durée des travaux et visible depuis la voie publique, sur lequel figure a minima le numéro de dossier, la date d'obtention de l'autorisation et le nom du demandeur

L'Etat (la préfecture) ou les tiers peuvent contester la validité de l'autorisation obtenue. Il est vivement conseillé **d'attendre la fin du délai contentieux** (3 mois à compter de la notification de l'autorisation) pour débiter les travaux

# URBANISME

## PIECES A FOURNIR

### ○ PLAN DE SITUATION

Permet de connaître la situation du terrain au sein de la commune.

Plan au 1/2000<sup>e</sup> disponible sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

**DP1** CF. à l'article R. 431-36 a) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 1** CF. à l'article R. 431-7 a) du Code de l'Urbanisme

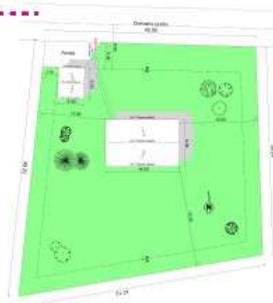
### ○ PLAN DE MASSE

Permet de comprendre le projet à édifier ou à modifier.

- plan coté dans les trois dimensions (cotations du projet, distances d'implantation, hauteur par rapport au terrain naturel, courbes de niveau, ...)
- constructions existantes
- modalités de raccordement pour l'alimentation en électricité, en eau et pour l'assainissement
- travaux extérieurs aux constructions (plantations maintenues / créées / supprimées...)
- cotes rattachées au système altimétrique de référence (si terrain situé en zone inondable pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques)
- dessertes du terrain (si non directement desservi par une voie ouverte à la circulation publique, indiquer l'emplacement et les caractéristiques de la servitude de passage)

**DP2** À fournir si construction ou modification du volume d'une construction existante  
CF. à l'article R. 431-36 b) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 2** CF. à l'article R. 431-9 du Code de l'Urbanisme



### ○ PLAN EN COUPE

Précise l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain naturel (état initial) et du terrain fini (état futur).

**DP3** À fournir, si votre projet modifie le profil du terrain (piscine, par exemple)  
CF. à l'article R. 431-10 b) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 3** CF. à l'article R. 431-10 b) du Code de l'Urbanisme



### ○ REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

Précise l'état initial du terrain et de ses abords (constructions, végétation et éléments paysagers existants), les parties retenues pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages en fonction des caractéristiques du projet :

- aménagement du terrain (indiquer ce qui est modifié ou supprimé)
- implantation
- organisation
- traitement des constructions
- composition et volume des constructions nouvelles
- clôtures
- aménagements situés en limite de terrain
- matériaux et couleurs des constructions
- traitement des espaces libres (plantations à conserver ou à créer, organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement)

**DP5** Uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée  
CF. à l'article R. 431-36 c) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 4** Notice décrivant le terrain et présentant le projet  
CF. à l'article R. 431-8 du Code de l'Urbanisme

### ○ PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Doit faire apparaître l'état initial du projet et/ou de l'état futur des façades d'un bâtiment existant.

**DP4** À fournir, si votre projet les modifie, inutile pour un simple ravalement  
CF. à l'article R. 431-10 a) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 5** CF. à l'article R. 431-10 a) du Code de l'Urbanisme



### ○ DOCUMENT GRAPHIQUE

Permet d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages (impact visuel) - Point et angle de prise de vue à reporter sur le plan de masse.

**DP6** CF. à l'article R. 431-10 c) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 6** CF. à l'article R. 431-10 c) du Code de l'Urbanisme



### ○ PHOTOGRAPHIES

Permet de situer le terrain dans l'environnement proche et dans l'environnement lointain.

Sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible - Point et angle de prise de vue à reporter sur le plan de masse.

**DP7 DP8** CF. à l'article R. 431-10 d) du Code de l'Urbanisme

**PC MI 7 PC MI 8** CF. à l'article R. 431-10 d) du Code de l'Urbanisme



# UN MOT D'HISTOIRE

JOURNEE DU PATRIMOINE—17 septembre

Visite commentée pour retracer l'histoire des bâtiments communaux, organisée par Valence Romans Agglo.



# UN MOT D'HISTOIRE

Extrait de délibération de la section de St Michel et Ain contre Montmiral ,  
lors de la session d'avril 1877.

Au mémoire qui précède, fait en vue de la délibération du Conseil Général du 25 août 1876, qui a basé sa décision sur le vu des délibérations du Conseil municipal de Montmiral des 21 mai et 8 Juin 1874.

Les membres de la commission syndicale de St-Michel, croient devoir ajouter quelques observations sur une autre délibération prise le 9 Juillet 1876, par le Conseil de Montmiral, pièce de *DERNIERE HEURE* et pour cause, que la Commission Syndicale n'a pu refuter, par la raison bien simple qu'elle n'a pu en avoir connaissance qu'après votre délibération du 25 août 1876 :

Il est à remarquer que cette délibération du 9 Juillet 1876, dans la quelle furent les 16 Conseillers et 10 plus imposés a pour point d'appui un exposé rapport écrit isolément par le Maire et qu'il a présenté à l'assemblée, mais que les membres ne partageant pas les idées du Maire et ne voulant plus corroborer ses faits et affirmations ont eu soin de dire et d'écrire, tout au long, qu'ils lui en laissent la responsabilité.

Ainsi, parmi les nombreuses inexactitudes et erreurs que renferme ce rapport du Maire, nous y remarquons :

1° Que dans une délibération du 3 novembre 1872, les Conseillers de St-Michel ont accepté un vote au profit de leur Section en se désistant de tout projet ultérieur de séparation.

C'est complètement inexact : la délibération n'en dit mot.

2° Il compte que la Commune est entrée pour plus de 30,000 francs dans les frais de construction de l'Eglise de St-Michel.

C'est aussi une erreur volontaire, puisque dans l'énumération qu'il fait, le total ne s'élève qu'à 29,300 francs et il y fait entrer 4,300 fr. secours de l'Etat ou sous-

criptions particulières qui sont à défalquer pour la Commune, aux quelles il faut ajouter 1 600 francs payés par les souscripteurs de St-Michel à M. Bulot architecte les intérêts pendant dix ans des avances à l'entrepreneur environ 6000 francs, ce qui fait un total approximatif de 12,000 francs, qu'ils ont payés eux-mêmes de leur argent personnel.

3° Le devis de l'école de garçons de St-Michel portait à 14,000 francs la construction de cet établissement de première nécessité.

La majorité de Montmiral a encore lésiné sur ce bâtiment d'une utilité si importante, elle a réduit la somme à dépenser à 10,000 francs, ainsi l'entrepreneur a été obligé d'en supprimer des parties presque indispensables : mur de clôture, sur le logement, sur la toiture, etc.

4° Le Maire parle bien modestement des fontaines de Montmiral et les porte à 12,000 francs de dépenses en faisant entrevoir des souscriptions particulières s'élevant à la somme de 4,550 francs resterait pour la Commune 7,500 francs.

Mais il sait bien que ce n'est que pour l'agrément des 130 habitants qui résident au Chef-lieu que cette dépense fastueuse de 7,500 francs a été faite et il omet (toujours) d'y ajouter environ 5,000 francs qui ont été dépensés pour bassins neufs, bourneaux refaits et autres réparations exécutées depuis la création des fontaines, jusqu'à l'époque de son véridique rapport soit en tout 11,000 francs à la charge et frais de la Commune pour l'agglomération de Montmiral, seule soit environ Cent trente âmes (130).

5° Le chemin de Montmiral à Parnans coûtera, il est vrai, environ 25,000 fr. dit encore le Maire dans son rapport.

Ce chemin a un parcours de 3,400 mètres et nous allons voir l'élasticité du chiffre : 25,000 francs environ.

On a donné tout récemment (février 1877) l'adjudication d'un tronçon de 1,900 mètres de ce chemin au prix de 21,000 francs pour la construction, ci . . .	21,000
Reste 1,500 mètres, que nous mettons au bas prix . . . . .	11,000
Et les achats de terrain au minimum . . . . .	8,000
Le mot environ pour M. le Maire signifie ou sous-entend . . . . .	40,000

On est loin comme on voit du chiffre de 25,000 francs que le Maire appelle cependant considérable. Comment qualifierait-il donc la dépense de 40,000 francs soit 15,000 francs de plus et le tout pour un parcours de 3,400 mètres ne servant qu'à une partie des habitants de la Commune.

Or, voici que pour Montmiral seul, les ressources de la Commune sont engagées pour ce chemin, à raison de 30,000 francs empruntés à la caisse des chemins vicinaux et remboursables pendant trente années en paiements annuels de 1,200 francs.

*Il est vrai qu'on promet des études ;*

Et le Maire ajoute, toujours avec la même assurance, que les chemins de St-Michel à Ain sont aussi bien entretenus que ceux des autres quartiers de la Commune. Le territoire argileux et accidenté de Montmiral y rend la viabilité difficile, onéreuse et les ressources affectées aux chemins, sont insuffisantes pour les tenir en bon état d'entretien.

Et il l'avoue.

Comparez maintenant 40,000 francs à dépenser pour 3,400 mètres, pour Montmiral seul, avec cet aveu que les ressources sont insuffisantes pour tenir en bon état d'entretien les chemins de St-Michel et d'Ain, l'engagement des ressources pendant 30 ans et la promesse des études du chemin de St-Michel à Ain.

Le Maire, pour achever le tableau, termine en disant que le bon esprit de la population rend les délits excessivement rares dans la Commune et que le service d'un soulgarde est bien suffisant pour la sauvegarde de nos propriétés.

Nous ne voulons guère dire sur cette raison, mais nous avons le droit d'avoir le regret de n'être pas de l'avis de M. le Maire.

Cette délibération dont le but était de savoir s'il y avait lieu d'autoriser la section de St-Michel à s'ériger en commune distincte de Montmiral, donna le résultat prévu ou plutôt connu d'avance — c'était toujours la même chose et le même système — sur 26 votants, onze furent d'avis pour la séparation et quinze pour le refus.

On comprend facilement, à côté de ce vote, où la force a primé le droit, que tout le Conseil et les notables aient tenu à laisser au Maire seul, la responsabilité de cet étrange factum : comme nous le disions, il n'en ont pas voulu assumer la gravité, car ils ont vu qu'on les menait trop loin.

Aussi sur 26 délibérants, quinze seulement, ont consenti à le signer, toujours en dégageant leur responsabilité.

Et le défaut d'approbation *ne varietur* par onze des délibérants du 9 Juillet 1876, d'une pièce formant corps et partie intégrante ou plutôt capitale de cette délibération nous donne la pensée que cette pièce dont l'authenticité n'est pas certifiée par eux, ne mérite que la confiance qu'on doit lui accorder.

Un petit fait qui démontre encore l'impartialité des Concessions de Montmiral à l'égard de St-Michel :

Un sieur Carra François, dit clef d'or, a, par un testament reçu M<sup>r</sup> Jassoud notaire à Romans, fait un legs d'une valeur d'environ 12,000 francs au bureau de bienfaisance de Montmiral, et pour profiter exclusivement aux pauvres de Montmiral. Pour payer les frais de ce legs, droits de mutation, testament etc., etc., le Conseil municipal de Montmiral a voté un emprunt de 1,625 francs à payer par toute la Commune.

De telle sorte que la Section de St-Michel sera obligée de contribuer pour plus de 500 francs aux frais d'un legs dont elle est *exclue*.

St-Michel, le 18 Mars 1877.

Ont signé : MM. EUG. LARDANT, président de la commission syndicale, JOSEPH VASSY, JEAN FINET, VICTOR RODILLON, PIERRE GUICHARD, JOSEPH LARRAT, GUSTAVE THIAULT, ROMAIN ARMAND, ALEX<sup>dre</sup> GUICHARD, VICTOR GUILHERMET.

# CHRONIQUE MÉTÉO

Les derniers jours du **mois de mai** voient les caprices du temps se succéder. Quelques petites pluies alternent avec du soleil rafraîchi par un vent soutenu. Il fait frisquet ! Dans certaines régions, de gros orages accompagnés de grêle causent beaucoup de dégâts dans les cultures.

En ce début du **mois de juin**, un temps pour le moins bizarre nous enveloppe. Aux fortes chaleurs succèdent de violents orages un peu partout en France. Chez nous, les faibles averses - fort bienvenues - restent cependant insuffisantes pour renflouer les rivières. La campagne reverdit toutefois. Arrivent alors de fortes précipitations : elles traversent notre département le 22. Ruisselant sur un sol sec, la pluie engorge les champs et la boue envahit routes et chemins du village. La Savasse monte brusquement mais redescend très rapidement. De nouveau, la chaleur s'installe.

Le **mois de juillet** débute avec de grosses chaleurs. Le manque d'eau devient inquiétant, des restrictions sont en vigueur. La nature souffre ; la sécheresse persiste malgré quelques orages qui éclatent violemment en fin de mois. C'est une alternance de « chaud et frais ».

**En août**, le thermomètre fait le yo-yo : de très chaud en début de mois, il baisse brusquement et nous surprend avec une forte bise. Quelques gouttes tombent mais déjà, le 8, c'est le retour de la chaleur intense. On dépasse les 40° en journée, l'atmosphère est brûlante : on suffoque. Les feuilles commencent à tomber alors qu'on est autour du 15 de ce mois. L'eau manque toujours terriblement... Nous avons un léger répit vers les derniers jours : baisse des températures, petites ondées. On respire mieux.

Et nous voilà **en septembre** avec la rentrée des classes ! Le soleil est bien présent pour accueillir les enfants, la chaleur en journée également. Mais le 18, une mini tornade, courte mais violente, traverse le centre du village qui est fortement impacté. Les tuiles du clocher s'envolent, celles de l'église sont brisées, bon nombre d'arbres sont déracinés, la cantine est inondée, la porte des toilettes publiques est dégonflée... Elus et citoyens sont rapidement « sur le pont » pour dégager les arbres tombés, déblayer les nombreux débris, sécuriser la traversée de Saint Michel et apporter une première aide aux villageois sinistrés. La suite du mois voit arriver l'automne : matinées et soirées deviennent plus fraîches mais il fait toujours autour de 30° en journée.

Le beau temps se poursuit au début du **mois d'octobre**. Le manque d'eau aussi hélas... Les noix ne tombent pas, la récolte attend. La fraîcheur s'installe le 15 avec un bon vent du Nord qui balaye la campagne. La météo se brouille ensuite : vent et pluies enfin ! Les noix tombent. La rivière se nettoie. Les températures restent clémentes pour les derniers jours du mois, le soleil est généreux en journée. Le vent du sud souffle mais ne gâche pas le déroulement du cyclo-cross le 29.

Novembre commence avec un temps chagrin : la fraîcheur arrive avec un peu de pluie, quelques flocons de neige recouvrent les sommets du Vercors. Une tempête balaie les côtes de l'ouest et du nord de la France causant d'immenses dégâts. Malgré cela, une belle surprise au fond du jardin : des fraises délicieuses sont à cueillir ! Les journées raccourcissent : l'automne est bien arrivé cette fois...

# LES DEGATS DE LA TEMPÊTE

Photos du toit de l'église suite au sinistre du 18 septembre 2023.



## BON A SAVOIR

- ◆ Décret débroussaillage (à consulter sur le site internet)
- ◆ Nouveau règlement pour la location de l'espace du Bagnol (à consulter sur le site internet)
- ◆ Les cartes d'identité et passeports ne sont plus délivrés en mairie de St Michel. Cette démarche peut être faite auprès des mairies de Mours, St Donat, Romans...
- ◆ Le secrétariat de mairie de St Michel sera fermé du 23/12/2023 au 02/01/2024 inclus
- ◆ La Caravane Pop-corn (point jeunes mobile de l'agglomération) sera présente tous les mercredis après-midi à l'espace du Bagnol, pour les jeunes de 11 à 17 ans. (informations à venir sur le panneau lumineux et le site internet)
- ◆ Du sel de déneigement est à votre disposition à l'entrée du local technique
- ◆ L'agglomération fournit gratuitement des composteurs, renseignez-vous en mairie
- ◆ Nouveau site de démarches en ligne pour les habitants de Valence Romans agglomération :

[www.agglae.fr](http://www.agglae.fr)

# TRIBUNE LIBRE

## "CARPE DIEM"

Ces mots sont du poète latin Horace. *Cueille le jour*, est un bon point de départ pour parler du bonheur. Il est notre raison d'être, la vôtre et la mienne. L'humanité aurait-elle survécu si, dans les pires moments de leur histoire, les hommes ne s'étaient pas accrochés à l'idée que *le bonheur existe*. *Ailleurs que dans le rêve, ailleurs que dans les nues ? Et si ce n'est pas pour être y heureux qui peut me dire pourquoi nous sommes sur Terre ?*

### **Le bonheur est une affaire humaine.**

Pour signifier que le bonheur est le privilège exclusif de l'homme, Aristote se sert d'une formule-choc : *il ne peut y avoir de cheval, d'oiseau ou de poisson heureux, car ils n'ont ni l'intelligence ni la raison qui donnent à l'homme la capacité de comprendre ce qui se passe en lui ou autour de lui et d'exprimer ce qu'il ressent.*

Je peux dire : "je suis heureux" parce que je sais ce qu'est pour moi, un "état de bonheur". Cela, aucun animal ne peut le faire, pas même mon chat !

Pourtant, comme tous les amis des félins, je suis porté à croire qu'il est "heureux" en ma compagnie puisqu'il ronronne en ma présence. En fait je n'en sais rien, tout ce que je sais c'est qu'il ronronne ; j'en conclus qu'il est bien. Ce qui est une croyance totalement subjective, ce n'est en aucun cas une certitude objective. Pour que l'on puisse la considérer comme telle, il faudrait que mon chat et moi puissions confronter nos points de vue. C'est malheureusement impossible, mon chat ne parle pas et je ne miaule pas.

### **Le bonheur est notre affaire.**

Vous et moi sommes à n'en pas douter de "bonnes personnes" qui veulent avoir une "vie bonne". Les grecs anciens appelaient ainsi le bien-être que l'on ressent quand ses actions sont en accord avec sa personnalité dans le strict respect du principe : *tous les hommes sont égaux et ils sont dotés de Droits inaliénables parmi lesquels sont la vie, la liberté et la recherche du bonheur*. Ils sont un idéal, dont il faut faire une réalité.

Avoir des droits est une chose, les exercer effectivement en est une autre. Cela passe par la satisfaction de nos besoins. Ils sont de deux ordres, ceux qui ont à voir avec le corps, ceux qui ont à voir avec l'esprit.

Les premiers sont communs à tous les êtres vivants, qu'ils soient humains, animaux ou végétaux. Ils sont essentiels à la vie et doivent être satisfaits en premier. Qu'on le veuille ou non, notre corps est ce que nous avons de plus précieux. Sans lui, nous ne serions rien, nous n'existerions même pas. Molière est formel sur ce point et il a raison : *Oui, mon corps est moi-même, et j'en veux prendre soin. Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère*. Nous devons manger, boire, veiller sur nous et nous reproduire, il en va de notre survie et au-delà de la nôtre, celle de l'humanité.

Les besoins de l'esprit sont l'apanage des *êtres pensants et intelligents, capables de raison et de réflexion*. Aimer et être aimé, être reconnu en tant que personne et donner aux

autres les mêmes signes de reconnaissance, comprendre le monde et *s'en rendre maître et possesseur*, penser et communiquer, est le propre de l'homme, et de lui seul.

Chacun est une personne unique qui selon Montaigne, *porte en elle la forme entière de l'humaine condition*, ce qui fait de nous des égaux, pas des semblables.

Le principe de l'égalité des personnes ne peut pas être attentatoire à leur *droit inaliénable à la liberté*. Il ne repose pas sur le déni des différences mais sur leur reconnaissance. L'égalité ne consiste pas à mener tout le monde, au même endroit, à la même vitesse. C'est tout le contraire. Le principe d'égalité a pour objet de donner à chacun la possibilité effective de vivre comme il a personnellement et librement décidé de le faire.

Le bonheur, c'est quand rien n'est en trop ni que rien ne manque dans nos vies, quand nous ne ressentons ni regret ni frustration. Est-ce un état permanent ? Je ne le pense pas. C'est pour cela que j'ai fait mienne la définition qu'en donne Maslow : *c'est un arc en ciel que l'on n'a pas besoin de voir pour savoir qu'il existe*. J'en retire la certitude que la recherche du bonheur est la dynamique qui nous fait progresser vers un accomplissement dont nous savons qu'il ne sera jamais achevé mais qui reste notre raison de vivre.

### **L'ombre au tableau.**

On pourrait croire que cela relève du bon sens le plus élémentaire. Que Descartes me pardonne de jeter cette pierre en son jardin, mais en matière de droit à la liberté et au bonheur, le bon sens n'est *pas la chose du monde la mieux partagée*. Loin de là !

Le monde est plein de gens qui ne veulent que notre bonheur. Certains même *ne pensent qu'à ça en se rasant*. Le hic, c'est qu'ils sont tellement sûrs de savoir mieux que nous ce qui est bon pour nous, qu'ils s'autorisent à décider à notre place comment nous devons être heureux. Et puis il y a ceux qui s'arrogent le droit de décider quand nous devons l'être. L'ennui c'est que le "monde meilleur" qu'ils nous promettent n'est qu'un "lendemain qui chante" et c'est tout.

### **Pour en finir avec ces calembredaines.**

Le vers d'Horace, *cueille le jour présent sans te soucier du lendemain* est le meilleur antidote. Mettons-le à notre ordre du jour. Répondons présents à l'invitation de Ronsard : *Vi-vez, n'attendez à demain. Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie*. Soyons heureux ici et maintenant.

Lucien [Parat. Inesys1@orange.fr](mailto:Parat.Inesys1@orange.fr)

# ETAT CIVIL 2023



## MARIAGES :

BOYER Véronique et MERLE Jean-Gabriel 22/07/2023

JACQUET Léa et ROGNIN Jonathan 29/07/2023

ARNAUD Virginie et DUBAUT Jean-Yves 09/09/2023

## NAISSANCES :

VILLON Ambre 08/01/2023

MARGARON Gabriella 17/02/2023

BURBURE Maévy 02/03/2023

NEVEUX Maxime 16/03/2023

DUFOUR Lucas 14/04/2023

GOURRU VINCENT Elyna 18/06/2023

LOVET-DURBET Charlie 14/07/2023

STEWART Matthew 22/09/2023

JEAN Charly 30/09/2023



## DECES :

HUSSLIG Karl 05/01/2023

GRENIER Raymond 15/06/2023

MATHIEU Michèle 01/08/2023

DEROUX Christophe 21/08/2023

# DERNIÈRE MINUTE

Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024.

Corvée de nettoyage et entretien de l'espace du Bagnol le 20 janvier 2024 à partir de 8h30 pour les associations.

# INFOS PRATIQUES

## **Mairie :**

secrétariat : 04.75.02.63.48

Email : [saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr](mailto:saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr)

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16 h à 19 h,

Le mercredi et jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

Permanence du Maire et des adjoints : le lundi de 17h à 19h

## **Ecoles :**

Elémentaire : 04.75.05.00.74

Maternelle : 04.75.02.74.24

Cantine/garderie : 09.63.69.00.74

**La pesée à la bascule :** 04.75.02.93.93

**La boulangerie :** 04.75.05.90.14

## **L'Agence postale à la Mairie de Montmiral :**

tél : 04.75.45.39.50

Horaires d'ouverture : mar, mer, jeu et sam de 9h à 12h

Ven de 13h30 à 17h

**Les Services d'urgence :** Pompiers 18

Samu 15

Police 17

Gendarmerie 04.75.45.11.13

**Suivez les informations du panneau lumineux depuis  
votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur**

**via le lien :**

**<https://saintmichelsursavasse.infos-municipales.fr>**

Aquarelle « neige » - Gérard BRUNET - groupe aquarelle de St Michel.

